

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VILLARET Caroline

Mardi 16 novembre  
2021

*Affichage :*

Du mercredi 1<sup>er</sup>  
décembre 2021 au  
mardi 1<sup>er</sup> février 2022

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M. VAN CAUWELAERT Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent

Mme Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 novembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**132-2021 - Solidarité : Avenant au dispositif Sortir ! Mesure Coup de pouce et gouvernance**

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

Par courrier en date du 23 juin dernier, la Présidente de Rennes Métropole présentait le projet Coup de pouce dans le cadre du dispositif Sortir ! comme un levier commun de cohésion sociale et de lutte contre l'isolement, par un accès facilité et accompagné à la culture, au sport et aux loisirs des habitants du territoire de Rennes Métropole.

Le *Coup de pouce* proposé a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à l'inscription aux activités régulières pratiquées à l'année pour les utilisateurs et utilisatrices de *Sortir !*

Il est proposé que ce *Coup de pouce* soit de 30€ pour les moins de 25 ans et de 20€ pour les plus de 25ans. Les excédents du fonds « Sortir ! » générés pendant la crise sanitaire seront mis à contribution pour baisser la part des communes au financement de cette aide.

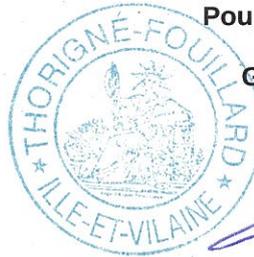
Le tableau ci-joint permet de mesurer le montant de la participation de la commune au projet Coup de pouce. La question de la gouvernance du dispositif Sortir ! a également été abordée. L'idée est de renforcer la participation des communes au comité de pilotage permanent du dispositif. Il est proposé que 6 communes volontaires y prennent part.

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal, le 30 août dernier, au projet Coup de pouce ainsi qu'à la participation de la commune à la gouvernance du dispositif.

Considérant également l'avis favorable de la commission solidarité en date du 13 octobre,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

- **VALIDENT** l'avenant au dispositif Sortir ! pour intégrer le projet Coup de pouce,
- **VALIDENT** la participation de la commune à la gouvernance du dispositif.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**